

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Portant Nominations et Promotions
à titre exceptionnel, civil et
étranger dans l'Ordre National
du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le BE N° 163/DC/PR/SP-C du 28 Septembre 2000 transmettant au Grand Chancelier la liste des Représentants des ONG et Organisations Internationales ;
- VU la Lettre N° 093-C/PR/GCONB/SA/SP du 22 Septembre 2000 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées et promues à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter du 29 Septembre 2000, date de leur réception, les personnalités étrangères dont les noms suivent :

Représentant Résident de la Fondation Adenauer

Docteur DIX Holger

Représentant Résident de l'Union Européenne

Monsieur LACUBE Jean-Louis

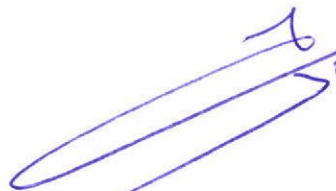
Représentants Organisation Internationale de la Francophonie

- Madame DESSOUCHES Christine
- Monsieur DEHAYBE Roger

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 17 octobre 2000

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 -
 GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT
 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 4.